

Réf: Dossier 458676

Avis de constitution

SOCIETE « AK AUTO EXPRESS »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA 150 mètres
de la pharmacie Ephrata, Lot 402, Ilot 41

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/10/2025, et enregistrés le 21/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AK AUTO EXPRESS »

Objet :

- TRANSPORT PUBLIC
- VENTE DE VEHICULES
- ACHAT ET LOCATION DE VEHICULES
- Et pour la réalisation de l'objet social :
 - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
 - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
 - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
 - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
 - et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA 150 mètres
de la pharmacie Ephrata, Lot 402, Ilot 41

Dirigeant(s) M KONATE ABOUBACAR SIDIK (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-12236 du 05/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74007/GTCA/RC/2025 du 05/12/2025

